

Frédéric Lefebvre-Naré (et cosignataires *in fine*)  
64, rue de Morifosse  
95100 Argenteuil  
06 08 50 45 74  
frederic@lefebvre-nare.com

à l'attention de la Commission des Sondages

Argenteuil, le 15 novembre 2019

Monsieur le Secrétaire de la Commission,

Citoyen·ne·s d'Argenteuil, pour certain·e·s élu·e·s ou ancien·ne·s élu·e·s de la Ville, nous avons le regret de devoir demander votre intervention sur le sondage conduit, auprès des Argenteuillais, par OpinionWay, dont des résultats ont été publiés ce 14 novembre.

Voici les points que nous souhaitons aborder :

<b>1) Compétence de la Commission des Sondages.....</b>	<b>4</b>
<b>2) Caractère trompeur ou biaisé des questions de ce sondage.....</b>	<b>5</b>
a) L'une au moins des questions comporte un biais de formulation inacceptable au plan déontologique, qui engage la responsabilité de l'institut. ....	5
b) Les questions liées au projet sont formulées de façon tronquée ou biaisée, d'une façon qui engage essentiellement la responsabilité du commanditaire de l'enquête. ....	7
<i>b1) Information schématique du répondant, dans le cas de la question citée précédemment (p. 22 du rapport).....</i>	<i>7</i>
<i>b2) Question à réponse forcée, sur le multiplexe (p. 16 du rapport).....</i>	<i>7</i>
<i>b3) Question tronquée, sur l'aménagement des berges de Seine (p. 18 du rapport).....</i>	<i>8</i>
<i>b4) Question absente : public ou privé ?.....</i>	<i>8</i>
<i>b5) Question faussée : pour ou contre le projet Cap Héloïse (pp. 25, 27 et 28)... i. sans dire où il serait implanté ; ii. en embellissant sa description.....</i>	<i>9</i>
<i>b6) Présentation publique faussée des réponses à cette question.....</i>	<i>11</i>
<b>3) Caractère préélectoral du sondage.....</b>	<b>11</b>

Depuis notre premier courriel, le maire d'Argenteuil a présenté une partie des résultats de ce sondage ce jeudi 14 novembre en conférence de presse :



Un rapport OpinionWay sur ce sondage a été publié, le même jeudi 14 novembre, sur le site de la Ville <http://www.argenteuil.fr/actualite/270/39-cap-heloise.htm> :

www.argenteuil.fr/actualite/270/39-cap-heloise.htm

L'Hôtel de Ville vous accueille Maisons de quartier Associations Marchés publics Centre Communal d'Action Sociale Contact

**ARGENTEUIL** MA MAIRIE MES DÉMARCHES MA VILLE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ACTUALITÉS

# Connaissance et perception du projet Cap Héloïse par les habitants d'Argenteuil

Novembre 2019

Actualités **CAP HÉLOÏSE**  
Accueil / Actualités / Cap Héloïse

MA VILLE Publié le 14 novembre 2019

Le maire rend publics les résultats du sondage OpinionWay pour la ville d'Argenteuil.

Conformément à son engagement pris lors du Conseil municipal du 30 septembre 2019, concernant le projet Héloïse du groupe FIMINCO, projeté sur le site de la salle Jean-Vilar, ayant fait l'objet au printemps dernier de deux enquêtes publiques, le maire rend publics les résultats du sondage mené auprès des Argenteuillaises et

RETOUR À LA LISTE

Dernières actualités

Connaissance et perception du projet Cap Héloïse par les habitants d'Argenteuil

## Le maire rend publics les résultats du sondage OpinionWay pour la ville d'Argenteuil.

Conformément à son engagement pris lors du Conseil municipal du 30 septembre 2019, concernant le projet Héloïse du groupe FIMINCO, projeté sur le site de la salle Jean-Vilar, ayant fait l'objet au printemps dernier de deux enquêtes publiques, le maire rend public les résultats du sondage mené auprès des Argenteuillaises et des Argenteuillais afin de connaître leur connaissance et leur perception du projet.

- ▶ Échantillon de 500 personnes représentatif de la population d'Argenteuil âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle et de quartier de résidence.
- ▶ L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI
- ▶ Les interviews ont été réalisées du 2 au 5 octobre 2019
- ▶ OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.
- ▶ Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,9 à 4,3 points au plus pour un échantillon de 500 répondants.

### EN SAVOIR PLUS

#### ▶ Ressources associées

▶ Résultats Sondage OpinionWay - 1.33 Mo

Le rapport OpinionWay est publié en PDF à l'adresse [http://www.argenteuil.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=3785&path=sondage-opinion-way.pdf](http://www.argenteuil.fr/cms_viewFile.php?idtf=3785&path=sondage-opinion-way.pdf) ; nous le joignons à ce courrier.



The image shows the cover of a report. The left side has a teal background with a red circle containing white quotation marks at the top. Below it, the title 'Connaissance et perception du projet Cap Héloïse par les habitants d'Argenteuil' is written in white, followed by 'Novembre 2019'. At the bottom of the teal section is the 'opinionway' logo and the address '15 place de la République 75003 Paris'. The right side is white and features the Argenteuil city logo (a gear, a book, and a sun over waves) with the word 'ARGENTEUIL' below it. At the bottom right, the contact information for Frédéric Micheau is provided.

**Connaissance et perception du projet  
Cap Héloïse par les habitants  
d'Argenteuil**  
Novembre 2019

**opinionway**  
15 place de la République 75003 Paris

**ESOMAR**  
| corporate

**ARGENTEUIL**

**Frédéric Micheau**  
Directeur des études d'opinion  
Directeur de département  
15, place de la République  
75003 PARIS  
Tel: 01 81 81 83 00  
[fmicheau@opinion-way.com](mailto:fmicheau@opinion-way.com)

Ce sondage n'apparaît pas (ou pas encore) sur <http://www.commission-des-sondages.fr/notices/>.

## 1) Compétence de la Commission des Sondages

Ce sondage (bien qu'il ne comprenne pas de question sur l'intention de vote à la prochaine municipale) nous semble entrer pleinement dans la compétence de votre commission, au sens précisé sur votre site : *" La commission a retenu un champ d'application variable dans le temps. (...) Un sondage sur telle question de société peut ou non entrer dans le champ de sa compétence selon qu'au moment du sondage, cette question est ou n'est pas au centre du débat électoral."*

Le maire a annoncé ce sondage au Conseil municipal du lundi 30 septembre, sans en préciser les modalités. Il s'agit d'une enquête par téléphone qui semble avoir commencé le soir même ou le lendemain 1<sup>er</sup> octobre, selon nos informations ; « du 2 au 5 octobre » selon le rapport OpinionWay. Nous avons connaissance, non du texte écrit du questionnaire, mais des questions telles qu'elles ont pu être posées par téléphone, et des questions telles qu'elles sont reproduites dans le rapport OpinionWay publié.

a—Le sondage porte sur les priorités attendues par les habitants en termes de développement de la ville, et, parmi les questions posées se trouve le vote aux précédentes municipales (2014), et non seulement aux récentes présidentielles. Les résultats, et au-delà, la possibilité d'exploiter les données individuelles (anonymisées) de ce sondage, constitueront pour l'équipe municipale en place une information, à valeur pré-électorale, sur les priorités ressenties par les différents électorats.

b— Quatre questions environ portent sur le projet immobilier dit « Cap Héloïse » et son contexte. Ce projet se situe (bien que le questionnaire ne le rappelle pas) sur un site emblématique, l'ancienne île d'Argenteuil. Ce projet est l'un des deux ou trois principaux sujets du débat argenteuillais depuis 2016 (7500 pétitionnaires contre le projet, 3 enquêtes publiques avec forte participation, plusieurs dizaines d'articles de presse, locale et régionale surtout, nationale également).

c— Nous sommes depuis le 1<sup>er</sup> septembre en période de campagne électorale, au sens du financement des campagnes. L'un des collectifs susceptibles de présenter des listes (collectif dont l'un des signataires fait partie, et qui est opposé au projet) faisait, pendant l'enquête, campagne pour ses primaires ouvertes. Un autre collectif, mené par le précédent maire, venait de diffuser un 4-pages comprenant des références au projet. Des médias et les acteurs des différents bords de la vie politique locale reconnaissent que ce serait un sujet majeur du débat dans ces élections municipales, Cf. p. ex. : <http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/argenteuil-accord-donne-pour-le-pole-heloise-08-09-2019-8147871.php> ; <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/argenteuil-le-projet-cap-heloise-reprend-du-souffle-1134285>

d— Le maire a annoncé dès avant le sondage que les résultats seraient publiés : [https://actu.fr/ile-de-france/argenteuil\\_95018/val-doise-argenteuil-maire-va-lancer-une-consultation-concernant-projet-cap-heloise\\_28067210.html](https://actu.fr/ile-de-france/argenteuil_95018/val-doise-argenteuil-maire-va-lancer-une-consultation-concernant-projet-cap-heloise_28067210.html) ; il a tenu une conférence de presse ce 14 novembre, suivie par la publication du rapport OpinionWay sur le site de la Ville (Cf. supra). Le Parisien s'en est fait l'écho le 15 novembre : « Argenteuil : le projet Cap Héloïse appuyé par un sondage », <http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/argenteuil-le-projet-cap-heloise-appuye-par-un-sondage-15-11-2019-8194128.php>

## 2) Caractère trompeur ou biaisé des questions de ce sondage

Il nous semble :

- a) que l'une au moins des questions comporte un biais de formulation inacceptable au plan déontologique, qui engage la responsabilité de l'institut :
- b) que par ailleurs, toutes les questions liées au projet sont formulées de façon tronquée ou biaisée, d'une façon qui engage essentiellement la responsabilité du commanditaire de l'enquête.

### a) L'une au moins des questions comporte un biais de formulation inacceptable au plan déontologique, qui engage la responsabilité de l'institut.

L'un des signataires a interpellé à ce sujet OpinionWay sur twitter le 3 octobre à 8 :15, depuis son compte professionnel

<https://twitter.com/IseeDataSTRAT/status/1179671426196017153> , puis par le formulaire contact de son site (texte reproduit sur

<http://demsf.free.fr/index.php?post/2019/10/03/Sondage-a-Argenteuil-lettre-ouverte-Opinion-Way> ), en demandant simplement des excuses, qui auraient permis de faire la part des choses dans le débat argenteuillais.



Au mieux, une interruption immédiate de l'enquête aurait permis de la reprendre, au moindre coût, avec un questionnaire débarrassé de ses biais par une élaboration pluraliste (comme cela a été suggéré au Maire à deux reprises au Conseil municipal du 30 septembre, par le même signataire, avant même d'avoir connaissance du texte).

La question concernée est la suivante, selon nos informations et selon le rapport OpinionWay, page 20 :

Enquêteur : À quelle fréquence vous rendez-vous à la salle des fêtes Jean Vilar d'Argenteuil : souvent ? de temps en temps ? rarement ? jamais ?  
Répondant : (...)  
Enquêteur : (...) [Et] selon vous, que serait-il préférable de faire : construire une nouvelle salle de spectacles avec une capacité d'accueil plus importante à la place de l'actuelle salle Jean Vilar ? [Ou] rénover la salle Jean Vilar même si la capacité d'accueil ne pourra pas être augmentée ?  
Répondant : (...)

Bien évidemment, dans l'alternative « construire ou rénover », chaque côté comporte un ensemble d'avantages et d'inconvénients ; les résumer à un avantage dans un cas, un inconvénient dans l'autre cas (plus précisément, l'absence du même avantage), orientait tout aussi évidemment les réponses.

Frédéric MICHEAU, directeur des études d'opinion d'OpinionWay, a répondu sur ce point au même signataire, par courriel du 7 octobre :

« La formulation de la question et des items de réponses auxquels vous faites référence est objective et neutre.  
OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252 concernant « *les activités de conception, réalisation, commercialisation et vente d'études de marché, sociales et d'opinion* », pour laquelle notre institut est certifié par l'AFNOR depuis 2009. »

De fait, la norme ISO 20252 ne comporte pas de disposition explicite demandant aux sondeurs d'éviter les biais dans la formulation des questions ; mais cette norme comprend le paragraphe suivant, qui établit la responsabilité du sondeur sur ces sujets (c'est nous qui soulignons) :

**4.5.3.3 Conception and design of data collection instruments**  
The service provider shall take into account when developing data collection instruments that the content, structure and design of data collection instruments, including wording, the sequence of individual questions within questionnaires and other topics being researched (e.g. on an omnibus), the number of response alternatives and their order, and other factors can affect research findings.

**b) Les questions liées au projet sont formulées de façon tronquée ou biaisée, d'une façon qui engage essentiellement la responsabilité du commanditaire de l'enquête.**

**b1) Information schématique du répondant, dans le cas de la question citée précédemment (p. 22 du rapport)**

Comme nous l'avons écrit ci-dessus, l'alternative est résumée à un avantage dans un cas, et l'absence de cet avantage dans l'autre cas ; ce que l'Institut aurait dû, selon nous, refuser.

Mais même ce seul avantage revendiqué, « une capacité d'accueil plus importante », est formulé de façon très schématique : dans les faits, le projet de la municipalité (construire une nouvelle salle de spectacles) ne comprend qu'une augmentation très modeste de la superficie de la salle, ou de sa capacité en places assises.

**b2) Question à réponse forcée, sur le multiplexe (p. 16 du rapport)**

Le sondeur demande, selon nos informations et selon le texte figurant p. 16 du rapport :

Diriez-vous qu'il est prioritaire, important mais pas prioritaire, ou secondaire, de développer à Argenteuil chacune des infrastructures suivantes ?

- (...)
- un multiplexe de cinéma
- (...)

Il est impossible à la personne interrogée de répondre qu'elle juge un multiplexe de cinéma inutile ou nuisible ; il sera nécessairement utile (au pire « secondaire »).

Pourtant, le débat argenteuillais sur le bien-fondé d'un multiplexe est très actif depuis une vingtaine d'années ; une association s'est constituée spécifiquement pour lutter contre un premier projet de multiplexe (à quelques hectomètres du projet actuel), l'Association pour la Défense du Cinéma Indépendant, aux nombreuses activités y compris dans des équipements municipaux.

La Ville, commanditaire de l'enquête, ne pouvait donc ignorer qu'une partie des Argenteuillais — opposants au multiplexe donc opposés à son projet — sont exclus par cette question. Il est même à craindre que certains aient interrompu leur réponse à l'enquête (et soient donc exclus de l'échantillon), constatant l'impossibilité de faire enregistrer leur opposition.

### **b3) Question tronquée, sur l'aménagement des berges de Seine (p. 18 du rapport)**

Le sondeur demande, selon nos informations et selon le texte figurant p. 18 du rapport :

Selon vous, est-il utile ou pas utile d'aménager les berges de Seine à Argenteuil ? Très utile, plutôt utile, plutôt pas utile, ou pas du tout utile ?

Le verbe utilisé, « aménager », ne définit pas l'orientation de cet « aménagement ». Un enquêté de bonne volonté aura pu comprendre le terme de « berges » comme connotant une « renaturation », un aménagement écologique ou paysager, une reconquête piétonne... ce qui, d'ailleurs, serait conforme au Schéma Régional de Cohérence Écologique, et à des orientations affirmées depuis des décennies par les municipalités successives.

Or, « l'aménagement » planifié par la municipalité actuelle va à l'opposé, avec la construction massive de « Cap Héloïse » sur le site de l'ancienne île d'Argenteuil, associée à la création d'une voie de desserte pour les camions de livraison arrivant par la voie sur berges. Par ailleurs, la municipalité actuelle multiplie les projets de nature à accroître constructions près des berges et circulation automobile sur la voie sur berges (RD311, 2x2 voies) :

- projet « Cap Littoral »,
- nouvel hôtel à côté de « Bricqueville », 116 quai de Bezons
- nouveau raccord de la RD48 (4 voies « Charles de Gaulle » venant de Corneilles) à la voie sur berges, traversant l'actuelle plataneraie (partie Sud de l'ancienne île),
- refonte annoncée du quartier Henri-Barbusse / Michel-Carré et de la circulation dans ce quartier, pour la reporter vers la berge.

Les pourcentages obtenus en réponses à cette question peuvent donc conduire à une interprétation exactement opposée aux intentions des répondants.

### **b4) Question absente : public ou privé ?**

Un sujet de mobilisation de beaucoup d'Argenteuillais, dès la rédaction à l'automne 2016 de la pétition qui a réuni environ 7000 signataires, c'était de garder publics, municipaux, cette salle et cet espace...

Le questionnaire ne fait aucune allusion à ce sujet. Les mots « promoteur », « vente », « privatisation », « initiative privée » ou « PPP » (fréquemment utilisés par les représentants de la municipalité dans la presse au sujet du même projet) sont absents de ce sondage.

Cette omission d'un élément central du débat argenteuillais est de nature à biaiser l'ensemble des réponses portant sur le projet.

**b5) Question faussée : pour ou contre le projet Cap Héloïse (pp. 25, 27 et 28)... i. sans dire où il serait implanté ; ii. en embellissant sa description.**

Le sondeur demande, selon nos informations :

Enquêteur : Avez-vous déjà entendu parler du projet de construction « Cap Héloïse » ?  
Répondant : (...)  
Enquêteur : (...) « Cap Héloïse » est un projet immobilier de construction d'un ensemble comprenant un centre commercial, un multiplexe de cinéma, une salle de spectacles, des places de parking, des crèches et des logements. Diriez-vous que vous êtes tout à fait favorable ? Plutôt favorable ? Plutôt pas favorable ? Ou pas du tout favorable à la construction du projet « Cap Héloïse » ?  
Répondant : (...).

Ces questions correspondent aux pp. 25, 27 et 28 du rapport

i. Selon cette formulation, le sondeur ne précise pas, à la personne qui serait peu informée du projet, où il serait implanté.

Or, bien évidemment, l'opinion du citoyen sur un projet de construction ne dépend pas seulement de *ce qui* serait construit, mais aussi du *lieu où ce serait construit* et des *fonctions que rend actuellement ce lieu*.

L'objection centrale répétée, dans ses avis, par la Mission Régionale d'Autorité environnementale, puis reprise par le commissaire-enquêteur, et répétée par de nombreux habitants informés du projet dans de nombreuses circonstances (dont les enquêtes publiques), c'est précisément que le projet Cap Héloïse, quelles que soient ses fonctionnalités, n'a pas sa place sur l'ancienne île : un site à fort potentiel environnemental, patrimonial et paysager, et qui fait partie des 2,4% inondables du territoire communal.

Que la question omette cette information ne peut conduire qu'à un très fort biais des réponses en faveur du projet.

D'autant que les personnes peu informées du projet sont, selon la question précédente (celle de la p. 25 du rapport), la grande majorité :

- 42% de « Non, jamais » (n'ont jamais entendu parler du projet),
- 24% de « Oui, mais vous ne savez pas précisément de quoi il s'agit »
- 1% de « NSP »

L'articler du Parisien du 15 novembre relève à cet égard que :

« Il y a eu un manque criant de communication », reconnaît Georges Mothron.  
(...)  
[Dans le sondage,] le projet a été présenté succinctement (sans évoquer la destruction de la salle Jean Vilar, ni la hauteur des bâtiments à plus de 40 m) (...).

ii. La description des fonctionnalités du projet aux enquêtés est elle-même biaisée, puisqu'elle mentionne, selon nos informations, « des crèches ».

Or le projet « Cap Héloïse » ne comprend pas de crèche (ni au singulier ni au pluriel), selon le dossier qui a été déposé par le promoteur, et selon sa réponse explicite au commissaire enquêteur Albert DUBOIS (page27 du rapport de celui-ci, ci-dessous dernier point) :

**Réponses de FIMINCO:**

- FimincO a pris en compte les dispositions du PLU qui classe ce secteur en zone urbaine, et la volonté de la commune d'Argenteuil de valoriser ce secteur et de le transformer en pôle de commerces et de loisirs.  
Par ailleurs, l'objectif du projet Cap Héloïse est de s'inscrire en continuité du circuit marchand du cœur de ville et de mettre ainsi en relation La Plataneraie – le Marché Héloïse – l'avenue Gabriel Péri – le centre commercial Côté Seine et le parc des Berges. Ce nouveau trait d'union va permettre de créer une entrée de ville de qualité.
- Le projet respecte les recommandations du PPRI. Pour mémoire, la zone est classée pour les 2/3 en zone bleue, et pour 1/3 en zone non inondable. Le projet est compatible avec le SDAGE, SAGE, PGRI et PPRI » Il est précisé le respect du plan de prévention des risques inondation de la Seine intercommunal Argenteuil-Bezons (PPRI) approuvé le 26 juin 2002.
- De même, les recommandations du Plan de Gestion des Risques Inondation du bassin hydrographique concerné ont été prises en compte. Tout d'abord, il existe plusieurs postes de transformation électrique approvisionnant le projet, tous ont des planchers situés au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues. De plus, les réseaux d'approvisionnement en eau potable et en fluides divers seront étanches afin d'être maintenus en fonctionnement. Enfin, les passages des réseaux seront faits prioritairement sur la partie du terrain située hors zone inondable.
- Le projet prévoit la mise en place de bassins de rétention capables d'assurer le stockage des eaux dues à de forts épisodes de précipitation avec un rejet limité au débit de fuite réglementaires ( 1l/s/ha ) dans les réseaux publics.  
Par ailleurs, L'ensemble du volume du parking du sous-sol est considéré inondable, pour des crues d'importance supérieure au niveau de crue décennal, pour conserver la même capacité d'étalement des crues qu'actuellement, avec un minimum d'équipements à remplacer (éclairages) après une crue d'occurrence centennale (crue de 1910). Ce parking joue le rôle d'un réservoir d'eau, lors des épisodes de crues, ce qui a pour effet de diminuer les impacts des fortes crues sur la commune d'Argenteuil.
- Dans l'état actuel, la parcelle comporte 18484 m<sup>2</sup> de surface bétonnée ; le projet augmente la surface bétonnée de 3310 m<sup>2</sup> soit de 18% mais crée une surface végétalisée totale de 11000 m<sup>2</sup> sur plusieurs niveaux.
- Il est précisé qu'il n'y a pas de crèche prévue à ce jour dans le projet

La mention « des crèches » parmi les fonctionnalités du projet ne peut qu'inciter fortement les répondants à se déclarer favorables au projet, comme le prouve la question antérieure reproduite p. 16 du rapport et déjà évoquée : « Diriez-vous qu'il est prioritaire, important mais pas prioritaire ou secondaire de développer à Argenteuil chacune des infrastructures suivantes ? ». Parmi les 7 « infrastructures » proposées (dont le multiplexe de cinéma), celle qui recueille le plus fort pourcentage de « prioritaire », soit 60%, est précisément « Des crèches ».

## b6) Présentation publique faussée des réponses à cette question

Le tweet que nous avons reproduit au début de ce courrier présente le chiffre de 65% comme un pourcentage d'approbation du projet, et fait manifestement référence à la question ci-dessus (b5). Or la mention mensongère de « crèches », qui n'a pu que majorer le taux de réponses favorable (vu la liste d'attentes pour des inscriptions en crèches à Argenteuil) a disparu.

De la même façon, le texte de la question tel qu'il est rappelé dans le rapport (p. 27, copie ci-dessous) ne comporte pas la mention « des crèches ».

 **Remise à niveau sur le projet « Cap Héloïse »**

  
500 personnes

*« Cap Héloïse est un projet immobilier de construction d'un ensemble comprenant un centre commercial, un multiplexe de cinéma, une salle de spectacle, des places de parking et des logements. »*

\*opinionway pour  | Connaissance et perception du projet Cap Héloïse par les habitants d'Argenteuil - Novembre 2019 27

Selon nos informations, la question telle qu'elle est présentée au public ne correspond donc pas à la question telle qu'elle a été posée aux enquêtés.

## 3) Caractère préélectoral du sondage

Dans ce qui précède, nous n'avons mentionné que les questions directement liées au projet « Cap Héloïse ». Mais le sondage comporte de nombreuses questions sur le développement de la ville, son image ou ses priorités, conformément à l'annonce du maire sur le contenu de cette enquête (pp. 7 à 17 du rapport).

Le sondage se termine également par deux questions sur les préférences électorales passées, qui ne figurent pas dans le rapport OpinionWay publié :

Enquête : pour quel candidat avez-vous voté le dimanche 23 avril 2017 à l'occasion de l'élection présidentielle ? (suit la liste des candidats ; pas de proposition « blanc », « trop jeune », ou « abstention »).  
(...)

Et pour quel candidat avez-vous voté dimanche 23 mars 2014 à l'occasion du premier tour de l'élection municipale à Argenteuil ? (suit l'énumération des 6 listes ; pas de proposition « blanc », « trop jeune », « abstention » ou « je n'habitais pas Argenteuil »).

Or, les deux candidatures les plus connues pour la prochaine municipale (non encore déclarées officiellement à la date de l'enquête, mais attendues des personnes suivant la vie municipale) sont aussi les deux arrivées en tête le dimanche 23 mars 2014 au premier tour, celle de l'actuel maire et celle de son prédécesseur.

Le sondage OpinionWay constitue donc, de fait, une information approfondie, quantitative et qualitative, sur les attentes des électors des deux candidatures les plus connues, dont celle du maire actuel.

Dans l'article du Parisien du 15 novembre :

Selon Frédéric Micheau, d'OpinionWay, les questions sur les élections avaient pour but d'avoir un échantillon (500 personnes) représentatif de la population argenteuillaise. « À partir du moment où les sondages sont rendus publics, ils ne sont pas utilisés à des fins électorales. Et s'ils devaient servir, tout un chacun peut s'en servir » a répondu le maire (LR) Georges Mothron ».

Le contenu du rapport contredit ces deux affirmations, dans la mesure où :

- la répartition de l'échantillon selon le vote aux précédentes élections ne figure ni parmi les quotas d'enquête (p. 4), ni ailleurs : le caractère représentatif de l'échantillon sur ce plan n'est donc nullement étayé ;
- ce qui a été publié ne comporte aucun croisement par les questions de préférence partisane, et les données individuelles (anonymisées) n'ont pas été publiées.

La constitution de cette information constitue donc un avantage accordé, selon toute vraisemblance sur fonds publics municipaux, à la seule candidature du maire actuel.

---

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous appelons votre Commission à intervenir par l'ensemble des moyens à votre disposition, de façon assez rapide pour limiter le dommage causé par ce sondage au débat public municipal.

Vous priant de trouver ici l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Arlette Blackmann (ancienne élue municipale)  
Marie-José Cayzac (élue municipale, présidente du comité Jean Vilar)  
Boudgema Chettouh  
Philippe Doucet (élu municipal, ancien maire)  
Évelyne Faigel  
Thierry Grandjean  
Frédéric Lefebvre-Naré (élu municipal, membre du bureau du comité Jean Vilar)  
Dominique Mariette (ancien élu municipal, membre du bureau du comité Jean Vilar)  
Françoise Monaque (ancienne élue municipale)  
Marie-Françoise Neufsel (ancienne élue municipale)